

Comment procéder à l'opération de Marquage Piquetage

Programme de la Formation

Contexte de la Formation

Travailler à proximité des réseaux nécessite de les localiser pour éviter tout endommagement susceptible de mettre en cause la sécurité de tous, lors de l'exécution du chantier. A ce titre, le « **Marquage Piquetage** » est devenu une opération stratégique. Dans ce contexte, comment procéder à l'opération de « Marquage Piquetage » en étant conforme à cette réglementation ?

Le public concerné

Chefs de chantiers - Géomètres des entreprises de Travaux Publics (*secteur privé*) ou des collectivités (*secteur public*) devant réaliser l'opération de « Marquage-Piquetage » conformément à la réglementation en vigueur (*article R.554-27 du Code de l'Environnement*)

Objectifs

- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'opération de « Marquage-Piquetage »
- Savoir lire les plans en réponse aux DICT ou DT-DICT conjointes
- Savoir interpréter les recommandations de sécurité visant à prévenir les endommagements de réseaux

Programme

Matin

Contexte réglementaire

- La réforme anti-endommagement des réseaux : pourquoi ?
- Les différents réseaux enterrés et aériens
- La classification des réseaux au niveau réglementaire : réseaux sensibles et non sensibles
- « Marquage-Piquetage » et "AIPR" : ce que dit la réglementation

La cartographie des réseaux enterrés, la lecture des plans

- Du globe terrestre au plan de réseaux : notions de topographie
- Les éléments présents dans le plan : indications spécifiques, échelles, légendes
- Le fond de plan : le fond de plan cadastral, le plan topographique, le Plan de Corps de Rue Simplifié
- La classe de précision des plans : classe A, B, C
- L'obligation de réaliser des Investigations Complémentaires (IC) en phase études par le "responsable de projet" et des opérations de localisation (OL) en phase démarrage du chantier par "l'exécutant des travaux"
- La détection des réseaux : retours d'expériences, la certification obligatoire
- Réglementation concernant le contenu des plans en réponse aux DICT ou DT-DICT conjointes
- Applications concrètes : lecture de différents plans en réponses aux DICT (plans GRDF, Enedis, ...)

L'opération de « Marquage-piquetage »

- Réglementation concernant l'opération de « marquage-piquetage » : "qui doit faire quoi ?"
- Les contrôles de la DREAL sur le sujet : exemples de sanctions prononcées
- Les différents cas rencontrés :
- Le Compte Rendu de "marquage-piquetage", une étape importante : comment le renseigner ?

La vie du chantier, les réflexes à avoir

- Le Guide Technique des travaux – Fascicule 2
- Zoom sur 2 fiches importantes : fiche RX-DBG et fiche RX-DBE
- Le constat contradictoire relatif à un arrêt de travaux : imprimé CERFA 14767*01
- Le constat contradictoire de dommages : imprimé CERFA 14766*02
- Réglementation concernant le contenu des plans de RÉCOLEMENT

Après-midi

A partir de plans de réseaux en réponse aux DICT, les stagiaires doivent :

- réaliser le « Marquage-piquetage » de la zone de travaux conformément à la réglementation en vigueur
- établir un procès-verbal de marquage-piquetage

La séance se termine par une analyse critique des opérations de « Marquage piquetage » réalisées par les différents groupes.

Formateur

Anthony FERRON (Ouest Formation Conseil TP)

Pratique

Formation **Inter-entreprises** ou **Intra-entreprises** de **1 jour** (7 heures), organisée par **DFI TP de 09h00 à 17h30** pour 8 à 12 stagiaires maximum.

Date : vendredi 30 novembre 2018

Lieu : FRTP Pays de la Loire si formation en inter ou en entreprise si formation en intra

Coût pédagogique : 250 € HT par personne en inter-entreprises ou 2000 € HT par jour en intra-entreprises (déjeuner pris en commun inclus en inter – à charge de l'entreprise en intra).



Fiche d'inscription

Comment procéder à l'opération de Marquage Piquetage

Vendredi 30 novembre 2018

Entreprise :

Adresse :

.....

Nom de la personne chargée du suivi du dossier :

Mail et Tél de la personne chargée du suivi du dossier :

Je souhaite inscrire un ou deux de mes salariés à cette formation

1^{er} salarié

Nom :

Prénom :

Date de naissance. :

Fonction :

Adresse Mail :

N° SIRET de l'établissement dont dépend le salarié :

Salarié de l'entreprise : oui / non OPCA compétent :

2^{ème} salarié

Nom :

Prénom :

Date de naissance. :

Fonction :

Adresse Mail :

N° SIRET de l'établissement dont dépend le salarié :

Salarié de l'entreprise : oui / non OPCA compétent :

**Coût pédagogique : 250 € HT par personne en inter-entreprises
ou 2000 € HT par jour en intra-entreprises**

Cachet et signature de l'entreprise

A retourner à :

DFI TP
Rue Edmé Mariotte
BP 91602
44316 NANTES Cédex 3
Tel : 02.28.01.00.60